NOUVEL HAY MAGAZINE
SANS FRONTIÈRES

Cop 29 : mauvais climat à Bakou

Paris, *– Le terme de la COP29 à Bakou en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024, souligne de graves inquiétudes parmi les organisations de défense des droits humains et environnementaux. La page, riche en pétrole et gaz, utilise cet événement international pour améliorer son image tout en poursuivant une politique systématique de répression, de greenwashing et de violation des droits fondamentaux.*

L'Azerbaïdjan, sous la direction autoritaire de la famille Aliev depuis 33 ans, vit comme pour ses **alliétaires flagrantes aux libertés civiles** et ses efforts pour rehaurer au silence les critiques. Loin de se conformer aux objectifs écologiques et de justice climatique prônés par les Nations Unies, l'Azerbaïdjan, au contraire, renforce sa dépendance aux énergies fossiles et intensifie ses persécutions contre les militants, organisés politiques et minorités sur son propre sol.

En accueillant la COP 29 le mois prochain, l'Azerbaïdjan cherche à détourner l'attention internationale de ses **crimes de guerre**, de **blocus humanitaire** du corridor de Lachin orchestré en 2022, sous prétexte de protection environnementale et de l'**opération ethnique** menée dans le Haut-Karabakh. Il y a tout juste un an.

Face à cette situation, l'Association de Soutien à l'Artsakh (ASA) attire votre attention sur le plaidoyer ci-joint et appelle les décideurs et les parties civiles à participer à la COP 29 ou par conséquent les agissements d'un régime qui viole les droits humains et compromet les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique.

«Continuer cette COP à Bakou, c'est venir les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de respect des droits de l'homme, de justice. C'est pourquoi, j'invite les journalistes, décideurs politiques, associations et militants à mettre en lumière les contradictions du gouvernement azerbaïdjanais et à dénoncer le silence de la communauté internationale face aux crimes perpétrés dans le Haut-Karabagh.» – déclare Harbanoushi Gurtevskan, Représentant du Haut-Karabagh.

source :
Contact presse :
Secrétariat de l'ASA.
secretariat@association-artsakh.org

Sommaire

1 Introduction
2 L'Azerbaïdjan, une pétro-dictature
a) Un État pétrolier et gazier
b) Un mépris avec les droits humains et en violation des conventions de l'ONU
c) Violations massives des droits humains – Les affres de l'ingérence de Bakou
d) Un racisme anti-Arménien en Azerbaïdjan
3 Crimes de guerre dans le Haut-Karabakh
a) Une répression ethnique des Arméniens sous prétexte d'écologie
b) La mainmise en otage des leaders politiques

Introduction

Lorsque la société civile, les journalistes et chercheurs crie contre un régime autoritaire qui se maintient au pouvoir en tout portée de cet événement international, il est important de prendre en compte ce cri. Alors qu'à la COP29 que l'Azerbaïdjan cela est c'est plus supérieur les efforts de ce régime pour dépeindre son bilan catastrophique en matière de droits humains.

En effet, le phénomène de greenwashing opérée par le pays est de la responsabilité politique et culturelle dans le Haut-Karabagh. Alors que le pays se présente comme un pays vert et propre, il est en réalité responsable de violations massives des droits de l'homme et de violations des conventions de l'ONU. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant que le pays a été élu pour présider la COP29, ce qui lui confère une tribune locale lorsque la communauté internationale fera à ses propres crimes environnementaux.

Ce rapport examine les violations de l'ingérence de la France de l'UE et de l'OTAN en Azerbaïdjan, ainsi que les violations des droits de l'homme et les crimes de guerre commis par le régime. Il analyse de manière plus approfondie le blocus du corridor de Lachin, le nettoyage ethnique de l'Artsakh et le rôle de la COP29 en tant que stratégie de greenwashing. Enfin, il met en lumière le racisme anti-Arménien en Azerbaïdjan et souligne le rôle de l'ONU et de l'UE en matière de conformité internationale et de protection des droits de l'homme.

Un État pétrolier et gazier

Le pétrole présentant de l'Azerbaïdjan comme fête de la COP29 suscite de vives préoccupations concernant les droits de l'homme. Alors que le gouvernement vise maximiser les contributions fossiles pour accroître son influence politique et économique, le bilan du pays en matière de droits de l'homme est catastrophique, caractérisé par la répression de la société civile, par d'abus à l'encontre des détenteurs de cartes d'identité et par d'importantes violations des droits de l'homme.

Le président Ilham Aliyev est aux rênes de l'Azerbaïdjan depuis 2003, après avoir succédé à son père, Heydar Aliyev, qui a dirigé le pays pendant plus de 10 ans. Ce dernier a initié le processus de centralisation du pouvoir, qui a conduit à la suppression de la démocratie et à la mise en place d'un système autoritaire centralisé. Ilham Aliyev a poursuivi cette politique, consolidant son pouvoir par des élections frauduleuses et des violations des droits de l'homme, ciblant les journalistes, les militants et les dissidents politiques. Le système présidentiel azerbaïdjanais, caractérisé par un pouvoir exécutif prédominant et un contrôle limité des institutions démocratiques, a contribué à la stagnation de la démocratie et à la détérioration des droits de l'homme.

Le pétrole et le gaz ont joué un rôle prépondérant dans le développement économique de l'Azerbaïdjan, le pays étant devenu un exportateur majeur de ces ressources. Cependant, la dépendance du pays à l'égard de ces ressources a exacerbé les inégalités et alimenté la corruption, les revenus pétroliers étant souvent détournés par les élites au pouvoir. Le manque de transparence et de responsabilité dans la gestion de ces ressources a exacerbé les violations des droits de l'homme, les critiques du gouvernement étant souvent réduites au silence par des arrestations et des poursuites judiciaires. Le système judiciaire, manquant d'indépendance, a contribué à l'impunité des violations des droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes étant souvent ciblés par des poursuites judiciaires.

Pour garantir un avenir durable et équitable, les activités liées au pétrole et au gaz doivent être conformes aux normes et aux lois internationales en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement. Le gouvernement azerbaïdjanais doit donner la priorité à la transparence, à la responsabilité et à la participation du public à la gestion de ces ressources pour éviter les violations des droits de l'homme et la dégradation environnementale. La communauté internationale doit exercer une pression sur le gouvernement azerbaïdjanais pour qu'il respecte ses obligations en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement.

"Un mépris avec les droits humains et en violation des conventions de l'ONU"

L'exploitation de l'Azerbaïdjan dans le développement de ses zones à l'heure actuelle est en violation avec les conventions internationales sur les droits humains. Le pays a ratifié plusieurs conventions de l'ONU, y compris la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cependant, le pays a été critiqué pour ne pas se conformer à ces conventions, en particulier en ce qui concerne le droit à un procès équitable, la liberté d'expression et le droit de ne pas être torturé ou maltraité. La COP29, qui se déroulera en Azerbaïdjan, soulève des préoccupations quant à la capacité du pays à respecter ses engagements en matière de droits de l'homme et à protéger les droits de ses citoyens.

Ilham Aliyev, président de l'Azerbaïdjan

Violations massives des droits humains et risque pour la sécurité des participants à la COP29

La COP29 se tenant à Bakou, en Azerbaïdjan, soulève des préoccupations quant à la capacité du pays à respecter ses engagements en matière de droits de l'homme et à protéger les droits de ses citoyens. Le président Ilham Aliyev a été critiqué pour ses violations des droits de l'homme, y compris la torture, les arrestations arbitraires et les poursuites judiciaires ciblant les journalistes et les dissidents politiques. Le système judiciaire, manquant d'indépendance, a contribué à l'impunité des violations des droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes étant souvent ciblés par des poursuites judiciaires. Le système présidentiel azerbaïdjanais, caractérisé par un pouvoir exécutif prédominant et un contrôle limité des institutions démocratiques, a contribué à la stagnation de la démocratie et à la détérioration des droits de l'homme.

L'Azerbaïdjan a ratifié plusieurs conventions de l'ONU, y compris la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cependant, le pays a été critiqué pour ne pas se conformer à ces conventions, en particulier en ce qui concerne le droit à un procès équitable, la liberté d'expression et le droit de ne pas être torturé ou maltraité. La COP29, qui se déroulera en Azerbaïdjan, soulève des préoccupations quant à la capacité du pays à respecter ses engagements en matière de droits de l'homme et à protéger les droits de ses citoyens.

Pour garantir un avenir durable et équitable, les activités liées au pétrole et au gaz doivent être conformes aux normes et aux lois internationales en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement. Le gouvernement azerbaïdjanais doit donner la priorité à la transparence, à la responsabilité et à la participation du public à la gestion de ces ressources pour éviter les violations des droits de l'homme et la dégradation environnementale. La communauté internationale doit exercer une pression sur le gouvernement azerbaïdjanais pour qu'il respecte ses obligations en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement.

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de prisonniers politiques	27	40	23	21	20
Nombre de journalistes emprisonnés	14	17	17	17	17
Nombre de défenseurs des droits de l'homme emprisonnés	11	19	15	7	11
Nombre de cas de torture et de mauvais traitements signalés	5	8	12	10	7

Tensions France-Azerbaïdjan : Les affres de l'ingérence de Bakou

Les relations entre la France et l'Azerbaïdjan se sont détériorées ces dernières années, en grande partie en raison de l'ingérence de Bakou dans les affaires intérieures de la France. L'Azerbaïdjan a été accusé de mener des campagnes de désinformation et de cyberattaques ciblant les institutions françaises et les personnalités politiques, visant à influencer l'opinion publique et à saper la confiance dans les institutions démocratiques. Ces tactiques ont suscité des préoccupations quant à la capacité de la France à protéger ses intérêts nationaux et ses processus démocratiques contre l'ingérence étrangère.

Une tension croissante existe également entre la France et l'Arménie, l'Azerbaïdjan étant accusé de soutenir les revendications territoriales de l'Azerbaïdjan sur le Haut-Karabagh, une région peuplée d'Arméniens revendiquée par l'Azerbaïdjan. La France a exprimé son soutien à l'Arménie et a appelé à une résolution pacifique du conflit, l'Azerbaïdjan étant accusé de violer le droit international et de commettre des crimes de guerre dans la région. La France a également exprimé son soutien à l'Arménie dans son différend avec l'Azerbaïdjan concernant le corridor de Lachin, une route stratégique reliant l'Arménie au Haut-Karabagh, l'Azerbaïdjan étant accusé de bloquer le corridor et de créer une crise humanitaire dans la région.

Pour renforcer ses relations avec la France et l'Arménie, l'Azerbaïdjan doit respecter le droit international et mettre fin à ses activités ingérentes. Le pays doit également mener une enquête sur les allégations de cyberattaques et de désinformation et prendre des mesures pour renforcer ses cybers défenses et protéger ses institutions démocratiques contre l'ingérence étrangère. La France et l'Arménie doivent continuer à exercer une pression sur l'Azerbaïdjan pour qu'il respecte ses obligations en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement. La communauté internationale doit jouer un rôle de médiateur dans le conflit du Haut-Karabagh et veiller à ce que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés dans la région.

Drapeaux français et azerbaïdjanais

Un racisme anti-Arméniens en Azerbaïdjan

La discrimination et l'hostilité envers les Arméniens en Azerbaïdjan constituent des préoccupations majeures. L'Azerbaïdjan a été accusé de mener une campagne systématique d'intimidation, de harcèlement et de violence à l'encontre des Arméniens, ciblant souvent les personnes vulnérables telles que les personnes âgées et les personnes handicapées. Le pays a été critiqué pour ne pas avoir enquêté sur ces incidents et pour avoir créé un climat de peur et d'insécurité parmi les Arméniens. Le système judiciaire, manquant d'indépendance, a contribué à l'impunité des violations des droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes étant souvent ciblés par des poursuites judiciaires. Le système présidentiel azerbaïdjanais, caractérisé par un pouvoir exécutif prédominant et un contrôle limité des institutions démocratiques, a contribué à la stagnation de la démocratie et à la détérioration des droits de l'homme.

L'Azerbaïdjan a ratifié plusieurs conventions de l'ONU, y compris la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cependant, le pays a été critiqué pour ne pas se conformer à ces conventions, en particulier en ce qui concerne le droit à un procès équitable, la liberté d'expression et le droit de ne pas être torturé ou maltraité. La COP29, qui se déroulera en Azerbaïdjan, soulève des préoccupations quant à la capacité du pays à respecter ses engagements en matière de droits de l'homme et à protéger les droits de ses citoyens.

Pour garantir un avenir durable et équitable, les activités liées au pétrole et au gaz doivent être conformes aux normes et aux lois internationales en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement. Le gouvernement azerbaïdjanais doit donner la priorité à la transparence, à la responsabilité et à la participation du public à la gestion de ces ressources pour éviter les violations des droits de l'homme et la dégradation environnementale. La communauté internationale doit exercer une pression sur le gouvernement azerbaïdjanais pour qu'il respecte ses obligations en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement.

"Vers un objectif de l'élimination complète des Arméniens"

La politique de l'Azerbaïdjan visant à modifier la composition ethnique du Haut-Karabagh, en ciblant les Arméniens, a suscité de vives préoccupations quant à la violation des droits de l'homme et à la mise en œuvre d'un nettoyage ethnique. Le président Ilham Aliyev a été accusé de mener une campagne systématique d'intimidation, de harcèlement et de violence à l'encontre des Arméniens, ciblant souvent les personnes vulnérables telles que les personnes âgées et les personnes handicapées. Le pays a été critiqué pour ne pas avoir enquêté sur ces incidents et pour avoir créé un climat de peur et d'insécurité parmi les Arméniens. Le système judiciaire, manquant d'indépendance, a contribué à l'impunité des violations des droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes étant souvent ciblés par des poursuites judiciaires.

La politique de l'Azerbaïdjan visant à modifier la composition ethnique du Haut-Karabagh, en ciblant les Arméniens, a suscité de vives préoccupations quant à la violation des droits de l'homme et à la mise en œuvre d'un nettoyage ethnique. La communauté internationale doit exercer une pression sur l'Azerbaïdjan pour qu'il respecte ses obligations en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement. La communauté internationale doit jouer un rôle de médiateur dans le conflit du Haut-Karabagh et veiller à ce que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés dans la région.

Crimes de guerre dans le Haut-Karabakh : Une répression ethnique des Arméniens sous prétexte d'écologie

Le Haut-Karabakh, une région montagneuse majoritairement peuplée d'Arméniens, a été le théâtre de crimes de guerre et de violations des droits de l'homme commis par l'Azerbaïdjan, y compris le blocus du Haut-Karabakh et le nettoyage ethnique de l'Artsakh. Le blocus du Haut-Karabakh a commencé en 2020 et a duré plusieurs mois, coupant les approvisionnements en nourriture, en carburant et en médicaments à la région. Le blocus a eu des conséquences graves sur la population, provoquant une crise humanitaire et une pénurie de ressources essentielles. Le blocus a également perturbé les efforts de secours et d'aide humanitaire, rendant difficile pour les organisations d'apporter une aide à la population dans le besoin.

Le nettoyage ethnique de l'Artsakh a commencé à l'heure pour les civils arméniens de quitter leurs maisons et leurs villages, souvent sous la menace de violence et de représailles. Des cas de torture et de traitements cruels et inhumains ont été signalés, les prisonniers étant ciblés en raison de leur ethnie et de leur religion. La communauté internationale a condamné le nettoyage ethnique de l'Artsakh et a appelé à une enquête sur les violations des droits de l'homme et les crimes de guerre commis dans la région. La situation dans le Haut-Karabakh souligne l'importance de protéger les droits de l'homme et de prévenir les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme.

Crimes impunis en vertu du « droit européen » : complicité des cours de Strasbourg et de la Cour européenne des droits de l'homme dans le nettoyage ethnique de l'Artsakh (Haut-Karabakh) et le blocus du corridor de Lachin (2020-2023) – Rapport de l'Association de Soutien à l'Artsakh (ASA) – Paris, 2024 – Mots-clés : droit européen, Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg, complicité, nettoyage ethnique, Artsakh, Haut-Karabakh, blocus, corridor de Lachin, crimes de guerre, impunité, droits de l'homme, Azerbaïdjan, Arménie, Russie, OTAN, UE, ONU, Conseil de l'Europe, Convention européenne des droits de l'homme, Convention d'Oviedo, Convention de Genève, Convention contre la torture, droit international humanitaire, droit européen, droit pénal international, droit de l'environnement, droit de la guerre, droit de l'occupation, droit de l'immigration, droit de l'asile, droit de la nationalité, droit de la propriété, droit de la santé, droit de l'éducation, droit de la culture, droit de la langue, droit de la religion, droit de la famille, droit de la vie privée, droit de la liberté d'expression, droit de la liberté de pensée, droit de la liberté de conscience, droit de la liberté de religion, droit de la liberté de réunion, droit de la liberté d'association, droit de la liberté de mouvement, droit de la liberté de circulation, droit de la liberté de résidence, droit de la liberté de choisir sa résidence, droit de la liberté de quitter un pays, droit de la liberté de retourner dans son pays, droit de la liberté de participer à la vie politique, droit de la liberté de participer à la vie publique, droit de la liberté de participer à la vie culturelle, droit de la liberté de participer à la vie économique, droit de la liberté de participer à la vie sociale, droit de la liberté de participer à la vie scientifique, droit de la liberté de participer à la vie religieuse, droit de la liberté de participer à la vie familiale, droit de la liberté de participer à la vie privée, droit de la liberté de participer à la vie de la famille, droit de la liberté de participer à la vie de la nation, droit de la liberté de participer à la vie de l'humanité, droit de la liberté de participer à la vie de l'univers, droit de la liberté de participer à la vie de l'univers, droit de la liberté de participer à la vie de l'univers

photo : D.R.